

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

## AMENDEMENT

N ° CS1819

présenté par

M. Bentz, M. Odoul, M. Frappé, Mme Loir, M. Dessigny, Mme Hamelet, Mme Pollet,  
Mme Dogor-Such et M. de Lépinau

-----

### ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.